

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 22 mars 2018 portant dissolution de la brigade territoriale d'Antrain  
et modification de la circonscription de la brigade territoriale de Maen-Roch (Ille-et-Vilaine)**

NOR : INTJ1802762A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27 ;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale d'Antrain est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. La circonscription de la brigade territoriale de Maen-Roch est modifiée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Maen-Roch exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 mars 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des soutiens et des finances,*  
L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>ANTRAIN</b>	<b>Antrain</b> <b>Bazouges-la-Pérouse</b> <b>Chauvigné</b> <b>La Fontenelle</b> <b>Marcillé-Raoul</b> <b>Noyal-sous-Bazouges</b> <b>Rimou</b> <b>Romazy</b> <b>Saint-Ouen-la-Rouërie</b> <b>Saint-Rémy-du-Plain</b> <b>Tremblay</b>	<b>(Dissolution)</b>
<b>MAEN-ROCH</b>	Baillé Le Châtellier Le Tiercent Les Portes-du-Coglais Maen-Roch Saint-Germain-en-Coglès Saint-Hilaire-des-Landes Saint-Marc-le-Blanc	<b>Antrain</b> Baillé <b>Bazouges-la-Pérouse</b> <b>Chauvigné</b> <b>La Fontenelle</b> Le Châtellier Le Tiercent Les Portes-du-Coglais Maen-Roch <b>Marcillé-Raoul</b> <b>Noyal-sous-Bazouges</b> <b>Rimou</b> <b>Romazy</b> Saint-Germain-en-Coglès Saint-Hilaire-des-Landes Saint-Marc-le-Blanc <b>Saint-Ouen-la-Rouërie</b> <b>Saint-Rémy-du-Plain</b> <b>Tremblay</b>